

## Votre retraite en Tunisie sur l'Ile de Djerba...

L'île de Djerba, aux portes de l'Europe, destination phare du tourisme méditerranéen, connue pour la douceur de son climat et ses belles plages de sable fin. Djerba est une île desservie par un aéroport international, elle a su garder ses traditions, ses rites et ses coutumes.

L'île de Djerba apparaît comme un véritable jardin recouvert de milliers de palmiers, d'oliviers aux troncs séculaires, de figuiers, grenadiers...

Plages au sable blanc et fin, mer cristalline aux eaux tièdes, nature sauvage, douceur du climat été comme hiver.

L'île de Djerba est la résidence de votre retraite ou de vos vacances préférées.

Des attraits financiers : un avantage fiscal considérable

Imposition basée sur 20 % des revenus.

Des droits d'enregistrement réduits.

Un pouvoir d'achat considérablement augmenté.

Un investissement rentable, des prix de vente compétitifs.

Impôt : un abattement de 80% sur votre retraite.

Accords Franco-Tunisiens :

Une convention bilatérale Franco-Tunisienne tendant à éviter les doubles impositions a été signée le 28 mai 1973 à Tunis.

Le principe général à retenir est celui de l'imposition des revenus sur son lieu de résidence.

Retraités, un abattement de 80% du montant de la retraite est possible dès lors que l'on justifie son transfert en Tunisie (loi de finances Tunisienne du 26 décembre 2006)

Les frais de notaire et les frais d'enregistrement sont de 3%  
(2% frais de notaire et 1% frais d'enregistrement au cadastre)